



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

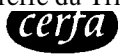
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 02916

Numéro SIREN : 514 589 423

Nom ou dénomination : 13 UTILE

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2017 sous le numéro de dépôt 4164



①

BILAN - ACTIF

- 2 MAI 2017 27

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : 13 UTILE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 | 2

Adresse de l'entreprise 305 CHEMIN DES RESTANQUES SAINT HONORAT 13720 La Bouilladisse Durée de l'exercice précédent * 1 | 2

Numéro SIRET * 5 1 4 5 8 9 4 2 3 0 0 0 1 1 4164 Néant

				Exercice N clos le 31/12/2015	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
	TOTAL (II)	BJ	BK		
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	TOTAL (III)	CJ	CK		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	370	BY	370
	Autres créances (3)	BZ	39 412	CA	39 412
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF		CG	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI	
	TOTAL (III)	CJ	39 782	CK	39 782
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	39 782	IA		39 782

13 utile
Saint Honorat
13720 LA BOULLADISSE
SIREN 514 589 424 Marseille

comme à

certifiée
l'original
Le Président
Michel Le Paul

Revois : (1) Dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2050 - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2015 - 145 830

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2051 - IMPRIMERIE NATIONALE Révisé 2015 - 145 831

Désignation de l'entreprise		13 UTILE		Exercice N	
				Néant <input type="checkbox"/>	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4 000.)	DA			4 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			400
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			7 562
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			15 373
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)				DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)				DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)				DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			5 015
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			1 350
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			528
	Dettes fiscales et sociales	DY			5 555
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	EB				
Produits constatés d'avance (4)	EC			12 447	
TOTAL (IV)				ED	
Ecarts de conversion passif *	(V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	39 782
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			12 447	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			382	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : 13 UTILE		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	69 724	FH	69 724	
		FJ	69 724	FK	69 724	
	Chiffres d'affaires nets *			FL	69 724	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	1	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	69 726	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	27 414	
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	23 150	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	691	
	Salaires et traitements *			FY	401	
	Charges sociales (10)			FZ	15	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	3	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	51 674	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	18 052
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	269	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	269	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(269)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	17 783

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

N° 2052 - IMPRIMERIE NATIONALE

Désignation de l'entreprise **13 UTILE** Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants I9	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW	
		Matériel de transport *			KY		KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC	
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		
	Avances et acomptes			LK		LL		
	TOTAL III			LN		LO		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	
		Autres participations			8U		8V	
Autres titres immobilisés			IP		IR			
Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU			
TOTAL IV			IQ		IR			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		ØH		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				1		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		ØØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales. agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG		NH		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY	
Autres titres immobilisés			II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F			
TOTAL IV			I3		NJ		NK			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL		

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT (Ne pas reporter le montant des centimes)*

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le **31/12/2015**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **13 UTILE** Néant

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CADREA	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2052.

DISENE FINANCE

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise 13 UTILE Néant

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
TOTAL I											
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL II											
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM							
TOTAL IV											
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venté (NS + NT + NU)			NY	Total général non venté (NW - NY)		NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

 Désignation de l'entreprise 13 UTILE

 Néant

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation				
sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
	- corporelles	6E	6F	6G
	- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
	- titres de participation	9U	9V	9W
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		UE	UF	
- financières		UG	UH	
- exceptionnelles		UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DECLARANT

Désignation de l'entreprise : 13 UTILE		Néant <input type="checkbox"/>					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	370		370		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	59		59	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	39 354		39 354		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
TOTAUX		VT	39 782	VU	39 782	VV	
RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	5 015		5 015		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	528		528		
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 067		3 067		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	2 409		2 409		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	79		79		
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	11 097	VZ	11 097		
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	15 599	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

DIESE FINANCE

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : 13 UTILE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2015		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible * à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WF			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WI	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						
			- imposées au taux de 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I	17 783	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
			- imposées au taux de 0 %						
			- imposées au taux de 19 %						
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
			- imputées sur les déficits antérieurs						
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A					
Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									
Majoration d'amortissement *									
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés ** septies)		K9	Entreprises nouvelles (** septies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. ** septies A)		L5
	Pôle de compétitivité (art. ** undecies)		L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)		K3	Zone de restructuration de la défense (** undecies)		PA
	Zone franche urbaine (art. ** octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à restructurer (art. ** duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. ** quaterdecies)		XC
				Zone de revitalisation rurale (art. ** quaterdecies)					PC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		Z1		
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	17 783				
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	16 059				

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise 13 UTILE		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 724	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	1 724	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓	↓	
	ligne WI	ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU	<input type="checkbox"/>
----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

N° 2058-B - IMPRIMERIE NATIONALE

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2058-C-SD - (SDNC-DGFIP) - Janvier 2016

Désignation de l'entreprise : 13 UTILE										Néant <input type="checkbox"/> *						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	9 286	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB									
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(1 724)		Dividendes		ZD									
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE										
	TOTAL I	ØF	7 562		Report à nouveau	ZF										
										ZG	7 562					
										ZH	7 562					
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV						
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
										Exercice N :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens J7)										YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS					
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)										XQ	2 659				
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	440				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	200				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles FS)										ST	19 851				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	23 150				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	691				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)										ZZ					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	691				
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	7 200				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	6 048				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2015) *										ØB					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS					
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés) :										YP					
	- Effectif affecté à l'activité artisanale										RL					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *										XP					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0
											Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL		
											Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble JD										Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO		
											Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF		
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : 13 UTILE

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* <small>(1)</small>		Valeur d'origine* <small>(2)</small>	Valeur nette réévaluée* <small>(3)</small>	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt <small>(4)</small>	Autres amortissements* <small>(5)</small>	Valeur résiduelle <small>(6)</small>
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente <small>(7)</small>	Montant global de la plus-value ou de la moins-value <small>(8)</small>	Court terme <small>(9)</small>	Long terme <small>(10)</small>			Plus-value taxable à 19 % (1) <small>(11)</small>
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)

CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **13 UTILE**

Néant

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ②.
 Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ③*.
 Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ④*.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

DIESE FINANCE

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT



N° 10182 * 21 (15)

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D-SD 2016

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **13 UTILE** Néant

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

DIESE FINANCE

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : 13 UTILE	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2015 et clos le : 31/12/2015	Durée en nombre de mois 1 2

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA
Production vendue - Biens	OB
Production vendue - Services	OC
Production stockée	OD
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE
Subventions d'exploitation reçues	OF
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT
TOTAL 1	OM

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON
Variation de stocks (marchandises)	OO
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale	OY
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9
TOTAL 2	OJ

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG
-----------------------------	--------------------------	-----------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.	
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX
Période de référence	GY
Date de cessation	GZ
	HR

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
2	

Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 / 1 2 / 2 0

N° SIRET

5 1 4 5 8 9 4 2 3 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 13 UTILE

ADRESSE (voie) 305 CHEMIN DES RESTANQUES SAINT HONORAT 13720 La Bouilladisse

CODE POSTAL 13720

VILLE La Bouilladisse

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

400

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique SERY Prénom(s) CLAUDIE
 Nom marital LE BAIL % de détention 37,50 Nb de parts ou actions 150
 Naissance : Date 02/12/1970 N° Département 974 Commune ST DENIS Pays
 Adresse : N° 305 Voie CHEMIN DES RESTANQUES SAINT HONORAT
 Code Postal 13720 Commune LA BOUILLADISSE Pays

Titre (2) M Nom patronymique LE BAIL Prénom(s) MICHEL
 Nom marital % de détention 37,50 Nb de parts ou actions 150
 Naissance : Date 14/05/1949 N° Département 79 Commune NIORT Pays
 Adresse : N° 305 Voie CHEMIN DES RESTANQUES SAINT HONORAT
 Code Postal 13720 Commune LA BOUILLADISSE Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détendant directement au moins 10 % du capital de la société)

2	(1)
2	

Néant

EXERCICE CLOS LE 31 / 12 / 20

N° SIRET

5 1 4 5 8 9 4 2 3 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 13 UTILE

ADRESSE (voie) 305 CHEMIN DES RESTANQUES SAINT HONORAT 13720 La Bouilladisse

CODE POSTAL 13720

VILLE La Bouilladisse

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 400

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LE BAIL Prénom(s) FREDERIC
 Nom marital % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 01/1/1977 N° Département Commune Pays
 Adresse : N° 18 Voie BOULEVARD DE LA MAZARADE
 Code Postal 13012 Commune MARSEILLE Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

DISENE FINANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



N° 11625 * 16

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2016

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 / 1 2 / 2 0

N° SIRET 5 1 4 5 8 9 4 2 3 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 13 UTILE

ADRESSE (voie) 305 CHEMIN DES RESTANQUES SAINT HONORAT 13720 La Bouilladisse

CODE POSTAL 13720 VILLE La Bouilladisse

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

DIESE FINANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2015	et clos le	31/12/2015	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: SAS 13 UTILE

Adresse du siège social: 305 CHEMIN DES RESTANQUES
SAINT HONORAT
13720 La Bouilladisse

SIRET: 5 1 4 5 8 9 4 2 3 0 0 0 1 1

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

SIRET

Activités exercées: AUTRE SERVICES PERSONNELS N.C.A.

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal: Bénéfice imposable à 33 1/3%: 0

2 Plus-values: Bénéfice imposable à 15%: 16 059

PV à long terme imposables à 15%: Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%:

PV à long terme imposables à 19%: Autres PV imposables à 19%: PV à long terme imposables à 0%: PV exonérées (art. 238 quinquies):

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies: Jeunes entreprises innovantes: Zone franche urbaine: Pôle de compétitivité:

Entreprise nouvelle, art. 44 septies: Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies: Autres dispositifs: Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies:

Société d'investissement immobilier cotée: Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas): Plus-values exonérées relevant du taux de 15%:

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W: dans le secteur du logement social, art. 244 quater X:

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%:

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: M LE BAIL
305 CHEMIN DES RESTANQUES SAINT HONORAT
13720 La Bouilladisse

Nom et adresse du conseil:

Tél:

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné: N° d'agrément du CGA

Identité du déclarant: Date: 17/04/2016 Lieu: La Bouilladisse
Qualité et nom du signataire: M LE BAIL MICHEL
Signature: PDG

Tél:

13 UTILE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 4 000 euros

Siège Social :
Saint Honorat
13720 LA BOUILLADISSE

514 589 423 RCS MARSEILLE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente Assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par les statuts.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L. 232-1 du code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

INFORMATIONS SUR LA DETENTION DU CAPITAL PAR CERTAINS ASSOCIES

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du code de Commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

M LE BAIL Michel domicilié à Saint Honorat, 13720 LA BOUILLADISSE, détient plus du tiers du capital social.

MME LE BAIL Claudie domicilié à Saint Honorat, 13720 LA BOUILLADISSE, détient plus du tiers du capital social.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 15 373,31 euros de la manière suivante :

Au compte report à nouveau (solde créditeur) 22 934,95 €

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

1. les sommes distribuées après le 1^{er} Janvier 2005 éligibles ou non à l'abattement se sont élevées à :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2012	5 000,00 €	0 €	0 €
2013	0,00 €	0 €	0 €
2014	0 €	0 €	0 €

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Tableau du solde des dettes fournisseurs en € au 31/12/15 par date d'échéance

	< 30 jours		De 30 à 60 jours		> 60 jours		Total TTC	
	2015	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014
Dettes Française	527,9	1283,77	0,00	0,00	0,00	0,00	527,9	1283,77
Montant total TTC	527,9	1283,77	0,00	0,00	0,00	0,00	527,9	1283,77

LE PRESIDENT
M LE BAIL Michel

13 utile
Saint Honorat
13720 LA BOUILLADISSE
SIREN 514 589 423 Marseille

13 UTILE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 4 000 euros

Siège Social :
Saint Honorat
13720 LA BOUILLADISSE

514 589 423 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2016

L'an deux mille seize et le vingt huit Juin à dix heures, les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur LE BAIL Michel préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 400 actions sur les 400 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associés ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux Comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont conformément aux dits statuts, été communiqués aux associés 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et quitus à l'organe dirigeant ;
- affectation du résultat ;

M LE BAIL Frédéric domicilié au 18 Bd de la Mazarade, 13012 MARSEILLE, détient un quart du capital social.

Aucune modification dans la répartition du capital n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

RESULTAT ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 :

- Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 69 724 euros contre 25 384 euros au titre de l'exercice précédent.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 69 726 euros contre 25 387 euros au titre de l'exercice précédent.
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 51 674 euros contre 26 630 euros au titre de l'exercice précédent.
- Le résultat d'exploitation ressort à 18 052 euros contre - 1 243 euros au cours de l'exercice précédent.
- Le montant des salaires et traitements s'élève à 0 euros comme au titre de l'exercice précédent.
- L'effectif salarié moyen s'élève à 0 pour cet exercice comme pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de - 269 euros contre - 481 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à 17 782 euros contre - 1 724 euros au titre de l'exercice précédent.

Au vue des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 0 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices de 2 409 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 15 373 euros contre une perte de 1 724 euros au cours de l'exercice précédent.

Au 31 Décembre 2015, le total du bilan de la Société s'élevait à 39 782 euros contre 37 325 euros pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 Mars 1967.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 15 373,31 euros de la manière suivante :

Au compte report à nouveau (solde créditeur) 22 934,95 €

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

1. les sommes distribuées après le 1^{er} Janvier 2005 éligibles ou non à l'abattement se sont élevées à :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2012	5 000,00 €	0 €	0 €
2013	0,00 €	0 €	0 €
2014	0,00 €	0 €	0 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tous ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par les associés présents.

Copie certifiée conforme à l'original.

13/utile
Saint Honorat

13720 LA BOUILLADISSE
SIREN 514 589 423 Marseille

Président
Nicolas le Baux
